

DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

ACCESSIBLE EN
FORMATION CONTINUE



Chiffre clé

Taux de réussite : 100% (promotion 2021-2022)

Lieu de la formation

Université d'Angers

Contact (CEFRAS)

Mélanie ROCHARD
m.rochard@cefras.com
02 41 30 02 40 ou 06 71 28 59 97

(Université d'Angers)

Cécile HEVELINE
cecile.heveline@univ-angers.fr
02 44 68 86 75

Responsables de la formation

Nadège LUCAS (CEFRAS)
Emilie GICQUIAUD (UA)
Camille GARDETTE (UA)

Adresse web

www.univ-angers.fr/formationpro



Partenaire



MANDATAIRE JUDICIAIRE A LA PROTECTION DES MAJEURS (MJPM)

Présentation

Vous souhaitez exercer le métier de Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs et coupler un Certificat National de Compétence MJPM à un Diplôme d'Université reconnu par l'Université d'Angers ?

Le CEFRAS et la faculté de Droit d'Économie et de Gestion de l'Université d'Angers vous propose une formation unique regroupant cette double certification. Les deux formations (DU MJPM et CNC MJPM) se déroulent en même temps et sur le même lieu de formation.

Le DU MJPM et le CNC MJPM ont pour objectif commun de permettre aux personnes certifiées, d'exercer en tant que MJPM afin d'assister ou de représenter les personnes majeures dont les facultés sont altérées au point d'empêcher l'expression de leur volonté.

Objectifs

L'obtention du Diplôme d'Université MJPM présente plusieurs intérêts :

- Permettre aux professionnels de l'action sociale d'acquérir un diplôme reconnu par l'Université d'Angers
- Faciliter l'accès aux Préposés d'établissements publics hospitaliers vers des postes de catégorie B
- Vous apportez une reconnaissance valorisée dans la réponse aux appels à candidature des DDCS, pour exercer en tant que MJPM libéral

Public visé

- Tous professionnels en poste au sein de service tutélaire
- Tous professionnels exerçant ou ayant exercé dans une des thématiques de la formation :
 - juridique : avocat, clerc de notaire, huissier de justice
 - gestion : banquier, assureur
 - protection de la personne : infirmier, psychologue, assistant social, éducateur spécialisé, conseiller en économie sociale et familiale
- Tous professionnels préposés d'établissements hospitaliers

Conditions d'admission :

Cette formation est accessible :

- Aux professionnels en poste au sein d'associations tutélaires, ou préposés d'établissements hospitaliers,
- À toute personne de 25 ans et plus, titulaire d'un diplôme de niveau 5 inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (bac+2) ou d'un titre équivalent pour les ressortissants d'un autre Etat membre de la Communauté Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen et justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins trois années dans un des domaines de formation nécessaires à l'exercice des fonctions de MJPM.

Ce Diplôme d'Université n'est pas accessible ni par la VAE ni par la VAPP

— Programme

Domaine de formation 1

Juridique - 84h

- Module 1.1 Droits et procédures (48h)
- Module 1.2 Le champ médico-social (36h)

Domaine de formation 2

Gestion - 78h

- Module 2.1 Gestion administrative et gestion budgétaire (48h)
- Module 2.2 Gestion fiscale et patrimoniale (30h)

Domaine de formation 3

Protection de la personne - 72h

- Module 3.1 Connaissance des publics et des pathologies liées à la dépendance (24h)
- Module 2.2 Relation, intervention et aide à la personne (48h)

Domaine de formation 4

Le mandataire judiciaire à la protection des majeurs - 66h

- Module 4.1 Les contours de l'intervention et ses limites (18h)
- Module 4.2 Les relations avec le juge et l'autorité judiciaire (12h)
- Module 4.3 Déontologie et analyse des pratiques (36h)

— À noter

Organisation de la formation :

- Durée : 300 heures théoriques et 350 heures pratiques (parcours alternant stages pratiques et apports théoriques)
- Dates : ouverture de la formation le 11 septembre 2023, un regroupement/mois soit 10 mois
- Lieu : Faculté de Droit, d'Economie et de Gestion de l'Université d'Angers

Modalités pratiques :

- Candidature à effectuer auprès du siège du CEFRAS (allée Phytolia - BP 80012 - 49120 Chemillé Melay ou par email : m.rochard@cefras.com) du 30 avril au 15 juin 2023 (contactez le CEFRAS si vous êtes dans une démarche de «bilan de compétences»)
- Validation : à l'issue de la formation, les stagiaires ayant satisfait aux épreuves de certification seront titulaires à la fois du CNC MJPM et du Diplôme d'Université MJPM.
- Coût de la formation (les coûts sont forfaitaires exonérés de TVA) :
 - Parcours complet : 4500 euros + droits universitaires
 - Parcours modulaire : 15 euros de l'heure.
- Éligible au CPF

Pour plus d'informations consulter notre site internet : www.univ-angers.fr

Visitez notre site

